

Compte-Rendu Conseil communautaire transitoire
de la Communauté de communes Cœur du Perche
Lundi 22 Juin 2020

Présents : Titulaires LUYPAERT, MAY, SABRAS, BACLE, CHEVEE, HAYE, LEMONNIER, LIGER, RIGOT, BOULAY, GARNIER, LENAERTS, PECCHIOLI, PEUVRET, RIVIERE, VAIL, VERNEY, CARRE, CHARRON, LEFEBURE, RODHAIN, BERTU, BOBIN, DE CAFFARELLI, CHEVALIER, RADENAC, SENECHAL, COUTANT, OLIVIER, DAGONEAU, GOUPY, BOUVIER, Suppléants, MENAGER, ROUILLET, CALBRIS

Absents excusés : CHANDEBOIS, SALIN,

Absents non excusés : GUIARD, MASSOLA,

Considérant l'article 19-VII-4° de la LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 maintenant le président et les vice-présidents en exercice à la date fixée par le décret mentionné au premier alinéa du III dans leurs fonctions, Mme MASSOLA et M. GUIARD auraient pu participer au Conseil communautaire mais ne disposent pas de droit au vote.

*Jean Marie CHANDEBOIS étant absent donne tout pouvoir à Patrick RODHAIN.
Marie Christine SALIN étant absente donne tout pouvoir à Marc CARRE.*

Jean Michel BOUVIER a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Pascal PECCHIOLI, Président, souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers communautaires.

Il informe le Conseil communautaire que celui-ci sera filmé.

Il demande à l'un des conseillers communautaires de bien vouloir être secrétaire de séance.

Monsieur Jean Michel BOUVIER se propose et accepte.

Monsieur Pascal PECCHIOLI rappelle qu'en raison de la crise sanitaire le Bureau a été amené à prendre un certain nombre de décisions. Il demande à chaque vice-président de présenter les décisions prises dans le cadre de ses compétences.

- **Décisions prises par le Président dans le cadre de l'ordonnance n°2020-391 du 01/04/2020**

Monsieur Pascal PECCHIOLI précise qu'ont été pris :

- Arrêtés de fermeture (CDC, OT, Ludothèque, Vestiaires de football)

Monsieur Patrick RODHAIN précise qu'ont été pris :

- Arrêtés de télétravail
- Arrêtés d'autorisation spéciale d'absence
- Justificatifs de déplacement professionnel
- Plan de Continuité d'Activités

- Plan de reprise d'activité

S'agissant des ressources humaines, Monsieur Patrick RODHAIN et Monsieur Pascal PECCHIOLI remercient l'investissement du personnel durant la crise sanitaire.

Monsieur Guy VERNEY précise qu'ont été pris :

- Plans de réouverture des écoles (à chaque phase)
- Avenants sur les marchés de restauration scolaire (prolongation d'un an des contrats en cours : Sodexo pour Bretoncelles & Sablons et Restauval pour Rémalard)

S'agissant de la reprise des écoles (pour tous les élèves) ce jour, Monsieur Guy VERNEY informe le conseil que la plupart des enfants sont présents.

Monsieur Thierry LIGER précise qu'ont été pris :

- Convention et avenant pour l'Impulsion Relance Normandie, financement de 56 000 € pour la Communauté de Communes
- Ordres de service pour prolongation du chantier Ateliers Dubant pour 1 mois

Madame Brigitte LUYPAERT précise qu'ont été pris :

- Avenant au contrat enfance jeunesse avec la CAF et la MSA

Monsieur Jean Robert DAGONEAU précise qu'ont été pris :

- Validation du programme de travaux d'assainissement de voirie et commande des travaux avec l'entreprise MARTIN : 25 416,74 € HT (Marché d'un an)
- Validation du programme de travaux de revêtements et commande des travaux avec l'entreprise EUROVIA : 308 469,98 € HT (3ème année du marché)
- Signature devis pour travaux de réfection du pont de la Raterie à Moutiers au Perche avec l'entreprise LAMELET DALIBARD : 10 725 € HT
- Signature des conventions et devis pour travaux divers avec fond de concours communal :
- Aménagement hydraulique chemin du Haut Plessis à Coulonges les Sablons : 3 231 € HT
- 1^{er} revêtement chemin de l'Hôtel Guéret à Courcerault : 14 736,87 € HT
- 1^{er} revêtement au bout du chemin de Mesnault à la Madeleine Bouvet : 1 726,11 € HT
- 1^{er} revêtement antenne du Prévignon à Dancé : 4 221,56 € HT

S'agissant des travaux d'assainissement, il note environ 15 jours de retard. Les revêtements seront quant à eux faits dans les délais initialement prévus.

- **Ordures ménagères**

- *Vote de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)*

Monsieur Pascal PECCHIOLI précise que c'est notamment pour ce point que le Conseil communautaire mixte de ce jour se tient puisque la date limite d'adoption des taux de TEOM est le 3/07/2020 et qu'à cette date le nouveau Conseil communautaire ne sera pas encore installé.

En effet l'Ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales a reporté la date limite du vote de la TEOM au 03 juillet 2020.

Monsieur Pascal PECCHIOLI, propose au Conseil communautaire les taux suivants pour 2020 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), en fonction des sommes demandées par le SMIRTOM ainsi que le SICTOM.

TEOM 2019 Cdc Cœur du Perche				Projection TEOM 2020 Cdc Cœur du Perche			
Zonage	Base	Tx 2019	Produit 2019	Zonage	Base	Tx 2020	Produit 2020
SICTOM				SICTOM			
Saint Pierre la Bruyère	264216	10,19%	26 923,61	Saint Pierre la Bruyère	264608	10,21%	27 016,48
			26 923,61				27 016,48
Somme demandée par le SICTOM			26 924,00	Somme demandée par le SICTOM			27 016,00

SMIRTOM				SMIRTOM			
Apport volontaire				Apport volontaire			
Berd'Huis	709937			Berd'Huis	719331		
Verrières	285751			Verrières	290670		
Saint Cyr la Rosière	240121			Saint Cyr la Rosière	245017		
Courcerault	149277			Cour Maugis sur Huisne	688982		
Saint Maurice sur Huisne	76613			Perche en Nocé	1696626		
Perche en Nocé (sans Dancé)	1385769			Moutiers au Perche	404387	10,90%	678 326,50
Boissy Maugis	135372			La Madeleine Bouvet	306310		
Moutiers au Perche	186420			Bretoncelles	595495		
La Madeleine Bouvet	115245			Rémalard en Perche	744984		
Bretoncelles (plateau)	46781			Saint Germain des Grois	179161		
Boissy Maugis	243746			Sablons sur Huisne	912302		
Coulonges les Sablons	294207	10,00%	678 910,10		6783265		
La Madeleine Bouvet	140155			1 Porte à porte			
Maison Maugis	73832			Bretoncelles	653175		
Rémalard Bellou Dorceau	777299			Rémalard (Dorceau)	194943		
Saint Germain des Grois	106946			Condé sur Huisne	575772	14,90%	375 921,49 €
Bretoncelles	555974			Rémalard	1099073		
Condé sur Huisne	321189						1 054 247,99 €
La Madeleine Bouvet	47962			Somme demandée par le SMIRTOM			
Moutiers au Perche	210082			1 053 496,00			
Saint Germain des Grois	70130						
Condeau	325132						
Dancé	291161						

1 Porte à porte			
Bretoncelles	626282		
Rémalard (Dorceau)	197278	14,00%	334 942,30 €
Condé sur Huisne	530371		
Rémalard	1038514		
			1 013 852,40€
Somme demandée par le SMIRTOM			1 008 927,00

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité ces taux proposés (délibération n°077-2020).

- **Affaires scolaires**

- *Remboursement frais de scolarité (La Ferté-Macé 2016)*

Monsieur Guy VERNEY, Vice-Président en charge des affaires scolaires, informe le Conseil communautaire que la Communauté de communes vient de recevoir un titre de la commune de la Ferté Macé pour la somme de 346,05€. Celui-ci concerne les frais de scolarité de septembre à décembre 2015 pour un enfant de Bretoncelles que la commune de Bretoncelles avait accepté de prendre en charge. La Communauté de communes doit se prononcer sur ce remboursement.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité ce remboursement (délibération n°078-2020).

- *Label Ecole Numérique*

Monsieur Guy VERNEY informe le Conseil communautaire que la Communauté de communes a reçu de Madame de l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) de circonscription un appel à projet « label Ecole Numérique ». En accord avec la directrice, c'est l'école de Nocé (Perche-en-Nocé) qui servirait de support à l'écriture du projet. Celui-ci consiste en la fourniture de 12 malles de robotique pédagogique à répartir entre les 6 écoles de la Cdc. Le coût de l'action s'élèverait à 6 534 € TTC. La subvention de l'État serait de 3 267 €. Le reste à charge pour la Cdc serait donc de 3 267 €. Le Bureau Communautaire a donné son accord le 08 juin 2020.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité cet achat (délibération n°079-2020).

- **Développement économique**

- *Aide aux entreprises*

Monsieur Thierry LIGER, Vice-Président en charge du développement économique, informe le Conseil communautaire de la subvention mise en place par la Région Normandie intitulée Impulsion Relance Normandie. Cette aide ponctuelle de 1 500 € maximum est à destination des entreprises ayant subi une perte comprise entre 30 et 50 % de leur chiffre d'affaires mensuel et ayant un nombre de salariés compris entre 0 et 2 (variable selon les statuts juridiques). Cette aide est financée à hauteur de 60 % par les EPCI et de 40 % par la Région. Sur notre territoire, et selon les estimations de la Région, 73 entreprises seraient potentiellement concernées par cette aide ce qui représente une enveloppe de 56 000 € pour la CdC, versée en 2 temps à la Région. Le bureau communautaire a validé la participation de la CdC Cœur du Perche à ce dispositif.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité la signature de la convention et la participation de la Cdc au dispositif « Impulsion Relance Normandie » (délibération n°080-2020).

- *Facturation électricité Atelier Dubant*

Monsieur Thierry LIGER indique que dans le cadre de la construction de l'atelier relais Dubant, le compteur a été mis au nom de la CdC lors du chantier. Puis, il a été mis ensuite au

nom de M. Dubant lors de son installation dans les locaux. Par ailleurs, nous avons reçu une facture de la part d'EDF concernant l'abonnement de ce compteur mais intégrant une période où la CdC n'était plus utilisatrice de ce compteur. Par conséquent, il est demandé au Conseil communautaire l'autorisation de se faire rembourser la facture auprès de l'entreprise Dubant. Monsieur Denis BOBIN rappelle au Conseil communautaire qu'aucune dépense d'électricité ne sera due par la Cdc puisque les dépenses de chantiers appartiennent au compte prorata des entreprises et que les consommations et abonnements sont à la charge de l'entreprise.

Le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, la facturation de toutes les factures reçues à l'entreprise (délibération n°081-2020).

- **Finances**

- *Décisions modificatives*

- *DM n°1 Budget général*

En l'absence de Monsieur Christophe GUIARD, Monsieur Pascal PECCHIOLI présente les décisions modificatives qu'il conviendrait de prendre afin de procéder à différents ajustements.

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

6532 frais de mission (serv.02004)*	18 510 €	74718 participations de l'Etat - Autres (serv. 04)***	5 000 €
65732 Subventions de fonctionnement (serv.12)**	56 000 €	797 transferts de charges exceptionnelles (serv.12)**	56 000 €
6068 Autres matières et fournitures (serv.04)***	10 000 €		
60631 fournitures d'entretiens (serv.04)***	10 000 €		
657351 GFP de rattachement (serv.04)****	347 €		
022 dépenses imprévues (serv.99)	-33 857 €		
<i>Total</i>	<i>61 000 €</i>	<i>Total</i>	<i>61 000 €</i>

*frais de mission des commissaires enquêteurs

** aides aux entreprises

***achat de matériel en vue du protocole sanitaire

****participation frais de scolarité la Ferté Macé si vote positif

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

2188 autres immobilisations Corporelles (serv. 04)*	6 536 €	1321 subventions Etat (serv.04)*	3 268 €
4818 charges à étaler (serv.12)**	56 000 €		
020 dépenses imprévues (serv.04)	-59 268 €		
<i>Total</i>	<i>3 268 €</i>	<i>Total</i>	<i>3 268 €</i>

* label Ecole numérique

** aides aux entreprises

La décision modificative est adoptée à l'unanimité (délibération n°082-2020).

- *Conventions de remboursement de frais avec certaines mairies*

En l'absence de Monsieur Christophe GUIARD, Monsieur Pascal PECCHIOLI informe le Conseil communautaire que pour différents achats liés à l'application du protocole sanitaire, il a dû être procédé à des achats avec de nouveaux fournisseurs. Pour plus de facilité, certains d'entre eux nous ont demandé de regrouper nos achats avec ceux de certaines mairies. C'est le cas avec l'entreprise BFC de Rémalard-en-Perche avec la mairie de Rémalard-en-Perche pour l'achat de gel hydroalcoolique et de l'entreprise Tolim de Nazelles-Négron (37) avec la mairie de Perche-en-Nocé pour l'achat de colonnes distributrices de gel hydroalcoolique. Afin de pouvoir rembourser ces 2 communes pour ces achats, il convient que le Conseil communautaire autorise le Président à signer des conventions de remboursement de frais.

Il convient en outre d'autoriser le Président à signer une telle convention avec la mairie de Rémalard-en-Perche en ce qui concerne des factures d'eau du bâtiment accueillant l'office de tourisme.

Le Conseil communautaire autorise la signature de ces conventions à l'unanimité, ainsi que les actes qui en découlent (émission de mandats et de titres) (délibération n°083-2020).

- *Admissions en non-valeur (budget général) (ANV)*

En l'absence de Monsieur Christophe GUIARD, Monsieur Pascal PECCHIOLI informe le Conseil communautaire que la DGFIP nous demande d'admettre en non-valeur la somme de 584,32 € ne pouvant être recouvrée sur le budget général. Il s'agit de titres concernant la restauration scolaire d'une famille entre 2017 et 2018.

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité cette ANV (délibération n°084-2020).

- **Questions diverses**

- *Cotisation Initiative Orne*

Initiative Orne a été créée en 2000 sous l'impulsion du Conseil Départemental de l'Orne, des Pays et des Chambres consulaires qui se sont réunis pour construire cet outil destiné à aider les créateurs et repreneurs de petites entreprises. La plateforme fait partie du mouvement national Initiative France, premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France. La Cdc Cœur du Perche y adhère depuis 2017.

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer pour 2020. Les sommes nécessaires sont inscrites au BP 2020.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité cette adhésion pour 2020 (délibération n°085-2020).

- *Adhésion au CBE*

Le Comité de Bassin d'Emploi du Perche nogentais a pour objectif d'améliorer la situation de l'emploi et de participer au développement économique et social du Perche nogentais. Cela concerne, pour le territoire de la Cdc Cœur du Perche, les communes de Berd'Huis, Perche en Nocé, Saint-Cyr-la-Rosière, Verrières, Saint-Germain-des-Grois, Sablons-sur-Huisne et Bretoncelles, soit 8 393 habitants. Depuis 2017 l'adhésion se fait donc pour ce nombre d'habitants.

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer pour 2020. Les sommes nécessaires sont inscrites au BP 2020.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité cette adhésion pour 2020 (délibération n°086-2020).

- *Agenda des manifestations de l'été*

En l'absence de Madame Joëlle MASSOLA, Monsieur Pascal PECCHIOLI précise que la crise sanitaire a fortement compromis la saison touristique 2020, avec la mise à l'arrêt des activités économiques et culturelles (restauration, hébergement, animations, festivals, expositions...). Une reprise progressive et partielle des activités est constatée depuis le 11 mai. Un point d'information sera effectué en séance sur le programme des animations attendues de début juillet à fin septembre dans le Cœur du Perche, ainsi que sur certaines évolutions induites par la crise sanitaire (fermeture définitive d'établissements, changements de propriétaires).

Monsieur Pascal PECCHIOLI précise qu'une note sur ce point sera envoyée dans les prochains jours à chaque conseiller communautaire.

Il en profite pour demander au Conseil communautaire l'autorisation de missionner l'office de tourisme pour établir, dans un temps limité, un document simplifié pour l'organisation des Journées du Patrimoine 2020, demande à laquelle accède favorablement l'ensemble du Conseil communautaire.

Monsieur Pascal PECCHIOLI informe le Conseil communautaire que l'installation du Conseil communautaire et que les élections se tiendront le vendredi 10 juillet prochain à 16h.

Le Président



P. PECCHIOLI